

# Formation Paysan Créatif

Accompagner le test d'activités  
en agriculture paysanne  
dans les Côtes d'Armor

**Vous avez un projet d'installation en  
agriculture paysanne et vous  
souhaitez vous tester avant de vous  
lancer ?**

**Appel à candidature  
2020**

**Avez-vous pensé à la  
Formation Paysan  
Créatif ?**

C'est une formation sur un cycle entier de production pour permettre aux porteurs/-euses de projet agricoles d'acquérir les compétences entrepreneuriales et techniques nécessaires pour créer son activité en agriculture.

# Déroulé de la formation

Cette formation s'organisera sur un an avec :

**1449 heures de formation technique** chez un paysan de sa production pour approfondir ses connaissances techniques

**10 jours de formation en collectif** sur l'entrepreneuriat en agriculture (Intégration dans le territoire, dimensionnement économique de son projet, communication, commercialisation, l'organisation du travail, financements...) à raison d'une journée par mois environ

**un accompagnement individualisé** sur son projet avec :

- ❖ Un paysan référent technique : formateur sur l'aspect technique, dimensionnement économique...
- ❖ Un paysan référent territorial et un groupe d'appui local : faciliter l'ancrage territorial, aide à la recherche de financement, aide au développement des circuits de commercialisation, mobilisation du foncier, réseau d'entraide...
- ❖ Un appui conseil individualisé

## Durée de la formation

Formation sur **12 mois**

Démarrage le **16 novembre 2020**

Durée hebdomadaire de la formation : **35h**

## Public cible

Les personnes ayant **un projet d'installation en agriculture**

Les personnes en **reconversion professionnelle**

## Pré-requis à l'entrée en formation

- ❖ Avoir ciblé son territoire d'installation (à l'échelle d'une communauté de communes). Cela assure une réelle insertion territoriale du porteur de projet pendant la formation.
- ❖ Avoir défini sa production
- ❖ Avoir un diplôme de niveau IV (toutes formations confondues)
- ❖ Être demandeur d'emploi

*Possibilité de rémunération prise en charge par le Conseil Régional ou par Pôle emploi*

## Lieux de la formation

Les 10 jours de formation en salle :

à **Saint-Brieuc** ou dans des **fermes du 22**

La formation technique s'effectue **chez un paysan** qui exerce dans la production dans laquelle vous souhaitez vous installer.

## CONTACTS :

Pour tous renseignements et demander le dossier d'inscription, contactez :

CIAP 22  
**Virginie DUVAL**  
**07.69.21.45.75**  
**[ciap22@orange.fr](mailto:ciap22@orange.fr)**

**Date limite de dépôt des dossiers :**

**22 septembre 2020 par voie numérique**

**Si votre candidature est pré-sélectionnée, vous serez contactés pour une rencontre**

